

Extrait des délibérations  
du Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes  
Séance du lundi 22 mai 2017

N° 006-D 22.05.2017

*L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux mai à quatorze heures, le Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, dans la salle Jacques Cartier de la Maison des Langues, après convocation légale, sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.*

**Point à l'ordre du jour : Préparation Concours Métier de Professeur des Écoles (CoMéPÉ)**

**Membres présents :** DUMASY Lise, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, VUILLEZ Jean-Philippe, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, WENDLING Olivia, PAPA Françoise, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, TEIL Fanny, TERRAY Gaspard.

**Membres représentés :** BRUN Ludovic (donne procuration à PAPA Françoise), CHAZE-MAGNAN Ludivine (donne procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), DELGADO LARIOS Almudena (donne procuration à LBATH Ahmed), FILIPPI Lionel (donne procuration à COURTOIS Hervé), GARNIER Jocelyne (donne procuration à DUMASY Lise), GOMES DA SILVA Kilian (donne procuration à MABED Abdelmalek), GRANET ABISSET Anne-Marie (donne procuration à MARTENS Kirsten), HABFAST Claus (donne procuration à VUILLEZ Jean-Philippe), LOUIE France-Dominique (donne procuration à SOTO Orianna), VIANNET Sylvie (donne procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie).

**Rapporteur :** Mme Lise DUMASY, Présidente

Vu l'avis de la commission des finances du 18 mai 2017,

Considérant la note de présentation de la préparation au concours au Métier de Professeur des Écoles (CoMéPÉ) jointe en annexe, sous réserve de la modification des conditions d'admission à la formation en remplaçant « *candidats ayant 2 ans d'interruption d'étude après le dernier diplôme au début de la formation* » par « *toute personne pouvant prétendre à un conventionnement dans le cadre de la formation continue ou en reprise d'étude non financée* ».

Mme Lise DUMASY, présidente de l'université Grenoble Alpes, propose au conseil d'administration d'approuver les modalités de la préparation au concours au Métier de Professeur des Écoles (CoMéPÉ) et le tarif fixé à 1925 euros.

*Le résultat du vote est le suivant :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

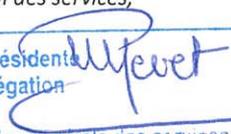
Membres en exercice	37
Membres présents	18
Membres représentés	10
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve les modalités de la préparation au concours au Métier de Professeur des Écoles (CoMÉPÉ) et le tarif fixé à 1925 euros.**

Fait à St- Martin- d'Hères, le 6 juin 2017

Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur général des services,  
Joris BENELLE

  
Pour la Présidente  
et par délégation  
—  
La Directrice générale des services adjointe  
Martine Pevet

Publié le : 15.06.17

Transmis au Rectorat le : 15.06.17

## Préparation Concours au Métier de Professeur des Écoles (CoMÉPÉ)

La formation CoMÉPE est une formation continue professionnelle visant à préparer aux épreuves du Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles (CRPE), et qui permet d'obtenir un Diplôme Universitaire (DU CoMÉPE).

Elle allie un accompagnement à l'entrée dans le métier à une préparation conforme aux épreuves du CRPE. Elle propose:

- un stage de pratique accompagnée par un « maître formateur » dans une école primaire,
- des cours en présentiel pour créer une vraie dynamique de groupe,
- une prise en charge par un réseau de formateurs expérimentés, compétents et disponibles au sein d'un établissement spécialisé dans la formation des enseignants,
- un accès à un fond documentaire pluridisciplinaire spécialisé dans les domaines de l'enseignement et de l'éducation.

**Dates de la formation: du 9/11/2017 au 25/05/2018.**

Hors vacances scolaires, les jeudis et vendredis.

*Horaires : 9h-12h le matin et 13h30-16h30 l'après-midi. (A titre indicatif)*

*Période de stage : du 15 au 26 janvier 2018 (à confirmer)*

**Lieu :** Site ESPE de Grenoble, 30 avenue Marcelin Berthelot 38100 Grenoble

### Conditions d'admission à la formation :

#### Public concerné :

Toute personne pouvant prétendre à un conventionnement dans le cadre de la formation continue ou en reprise d'étude non financé (Cf. circulaire DGESIP du 20 février 2014)

 *La formation ne prévoit pas l'inscription au CRPE. Celle-ci doit se faire de façon individuelle.*

#### Critères de sélection :

##### Etre éligible aux conditions d'inscription du CRPE :

- soit être titulaire d'un master 1 (maîtrise) ou d'un titre équivalent ;
- soit être dispensé de condition de diplôme : mère ou père d'au moins 3 enfants ou sportif de haut niveau ;
- soit remplir les conditions d'inscription au 3<sup>e</sup> concours de recrutement des professeurs des écoles.

 *Les Bulletins d'inscription seront traités au fil de l'eau dans la limite des places disponibles.*

### Descriptif de la formation:

- Préparation à l'écrit du CRPE + préparation à l'oral du CRPE + stage en école primaire

**Volume horaire de la formation CoMÉPE :** 2h de présentation + 153h de formation + 48h de stage

**Tarif: 1925€** (Tarifs 2017-2018)

**Capacité d'accueil : 32 stagiaires**

Responsable Pédagogique : Anne CARTOUX

Ingénieure Conseil DFCA-UGA : Marie-Lionel DUTEL

## Programme de la formation

### Réunion de rentrée : 2h

- présentation du déroulement de la formation et de l'équipe pédagogique

## Module de préparation aux épreuves écrites d'admissibilité au CRPE : 72h

### Cette préparation comprend :

- un travail sur la discipline ;
  - des études de documents à caractère pédagogique ;
  - des études de productions d'élèves.
- **Préparation à l'épreuve écrite de français : 36h**
- **Préparation à l'épreuve d'analyse**
    - méthodologie et exercices d'entraînement réguliers ;
    - approfondissement des outils d'analyse littéraires ;
    - étude de concepts et genres littéraires (l'écriture de soi, la mémoire, les genres poétique, romanesque...).
  - **Préparation à l'épreuve d'étude de la langue**
    - révisions des principales notions d'ordre grammatical, lexical, orthographique, phonologique ... accompagnées d'exercices ;
    - mise en œuvre de la pratique raisonnée de la langue et réflexion sur sa pratique à l'école primaire.
  - **Préparation à l'épreuve de didactique du français**
    - analyse de documents pédagogiques ou théoriques portant sur la didactique du français autour de la lecture littéraire, l'étude de la langue, l'étude du lexique, de l'orthographe mais aussi de la didactique de l'écriture et de l'oral ;
    - construction de séances et mise en œuvre d'activités de différenciation (initiation).
- **Préparation à l'épreuve écrite de mathématiques : 36h**
- **Nombres et calculs**
    - le système de numération décimal de position et d'autres systèmes de numération et d'autres bases que la base décimale. Classification des nombres ;
    - La didactique de la numération à l'école primaire : nombres entiers et nombres décimaux ;
    - Classification des problèmes et enseignement des opérations à l'école primaire.

- **Géométrie plane et dans l'espace**
  - La géométrie : géométrie plane et géométrie dans l'espace ;
  - Trigonométrie ;
  - Didactique de la géométrie à l'école primaire : relations spatiales et géométriques, symétrie, solides de l'espace.
- **Grandeurs et mesures**
  - Didactique des grandeurs et des mesures à l'école, primaire.
- **Organisation et gestion de données**
  - Proportionnalité : lien avec les fonctions linéaires et fonctions affines. Enseignement de la proportionnalité à l'école primaire ;
  - Gestion de données, statistiques et probabilités : moyenne, médiane, quartiles ;
  - Didactique de la gestion de données.
- **Mathématiques à l'école maternelle**
  - Le nombre chez l'enfant ;
  - Quelles mathématiques à l'école maternelle ?

### **Module de préparation aux épreuves orales d'admission au CRPE : 72h**

- **Préparation à l'épreuve de mise en situation professionnelle (dossier option) : 12h**
  - **La conception et la mise en œuvre de séquences**
    - Construire des dispositifs pédagogiques et démarches adaptés ;
    - Elaborer des séquences et séances : Objectifs, finalités, organisation et mise en œuvre ;
    - Expliciter l'évaluation ;
    - Proposer des prolongements.
  - **La conception et l'élaboration du dossier, support de l'épreuve 1 d'admission**
  - **Nature et objectifs de l'épreuve**
    - Texte officiel du concours ;
    - Définition de l'épreuve ;
    - Compétences attendues.
  - **Éléments de méthodologie de l'épreuve**
    - Choix d'un sujet spécifique : contenus et savoirs scientifiques ;
    - Description et analyse d'une séquence pédagogique mise en œuvre ;
    - Justification du dispositif d'apprentissage, des consignes, de l'évaluation ;
    - Exploitation des supports documentaires (outils pédagogiques, travaux d'élèves, œuvres artistiques de référence, ouvrages d'art ...).

- **La présentation orale du dossier**
  - Justifier ses savoirs scientifiques sur le sujet choisi ;
  - Justifier les contenus techniques, opératoires, notionnels et culturels mis en jeu ;
  - Soutenir une réflexion et une démarche didactique dans le domaine choisi ;
  - Expliciter les choix pédagogiques mis en œuvre et donnant sens à sa séquence ;
  - Expliciter l'organisation du dispositif d'apprentissage, des compétences à acquérir, des consignes, de l'évaluation ;
  - Exploiter l'analyse des données recueillies pour penser une ouverture et des prolongements.
- **L'entretien à partir du dossier et de sa présentation**
  - Approfondir ses connaissances scientifiques, pédagogiques et didactiques dans le domaine considéré ;
  - Approfondir et élargir ses connaissances à d'autres domaines culturels et à d'autres enjeux ;
  - Mettre en relation sa séquence pédagogique avec les missions et les programmes de l'école.
- **Préparation à l'épreuve sur les activités physiques, sportives et artistiques : 24h**
  - **Préparation de l'oral d'EPS du CRPE qui portera sur les APSA choisies par l'académie de Grenoble** : activités gymniques, activités aquatiques, activités athlétiques et activités de jeux et sports collectifs.
  - **Pour chaque APSA :**
    - **Temps de pratique physique** (en natation vidéo sur l'enseignement de la natation) pour vivre les enjeux de l'activité physique et faire des relations avec le sens, les enjeux et quelques modalités de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire ;
    - **Apports de connaissances sur l'APSA**, sur les aspects didactiques, pédagogiques, et institutionnels ;
    - **Vidéo d'élèves** et analyse de l'activité de l'élève ;
    - **Traitement d'une ou deux questions type CRPE.**
      - **Compléments pour l'enseignement de l'EPS à l'école primaire et maternelle**
        - Chaque APSA est abordée pour l'ensemble de l'école primaire (élémentaire et maternelle) : apports sur la connaissance et le **développement de l'enfant et l'apprentissage** ;
        - Apports sur les **programmes d'EPS**, le socle commun, les aspects sécuritaires (éducation à la sécurité, la citoyenneté...) ;
        - Apports sur la contribution de l'EPS dans **l'éducation à la santé** (nouveau CRPE).
      - **Préparation spécifique à l'oral du CRPE**
        - Apports sur la méthodologie et le traitement de quelques questions type CRPE.

○ **Préparation à l'épreuve d'analyse de situation professionnelle : 24h**

• **Cette préparation comprend :**

- une réflexion et des apports sur les enjeux, les valeurs et l'organisation du système éducatif et en particulier du premier degré ;
- des apports méthodologiques ;
- des mises en situation : travail sur des sujets de type concours.

• **Les thèmes abordés**

- droits et devoirs des fonctionnaires ;
- missions, rôles, fonctions, responsabilités des enseignants : référentiel de compétence des enseignants (2013) ;
- les grandes lois régissant le système scolaire ;
- partenariat et collaboration au sein de la communauté éducative (en particulier les relations école/familles) ;
- prise en compte de l'hétérogénéité du public scolaire : élèves à besoins particuliers (handicapés, allophones, malades, intellectuellement précoces...), élèves en difficultés scolaire (dispositifs d'aide) ;
- évaluation des élèves et différenciation pédagogique...

**Module complément de formation : 12h**

○ **Philosophie de l'éducation : 6h**

○ **Psychologie: 6h**

- la psychologie des apprentissages ;
- les processus cognitifs liés aux apprentissages : attention et mémoire ;
- les différentes théories de l'apprentissage : quels liens avec nos représentations de l'enseignement ?

**Module Stage et préparation : 57h**

○ **Préparation et retours sur le stage : 9h**

• **Objectifs**

- acquérir des compétences méthodologiques pour concevoir son enseignement ;
- acquérir des connaissances et des capacités pour instaurer un cadre de vie et de travail favorable aux apprentissages ;
- apprendre à agir dans le cadre réglementaire (respecter les programmes, assumer les responsabilités de l'enseignant) ;
- prendre conscience de la nécessité pour l'enseignant de mesurer les effets de sa pratique (apprentissage des élèves, organisation du cadre de vie et de travail).

• **Contenus abordés avant le stage**

- Concevoir son enseignement : tâches et outils, organisation d'une séance (spécificités élémentaire et maternelle) ;
- Conduire la classe (1) : organiser la discipline, assumer les responsabilités du maître, gérer les comportements transgressifs.

• **Contenus abordés après le stage**

- Conduire la classe (2) : réfléchir sur ses choix (analyse de pratiques liée au positionnement, à l'autorité de l'enseignant).

○ **Stage en pratique accompagnée par un professeur expérimenté dans une école (voir cahier des charges du stage) : 48h sur 2 semaines (Temps plein)**

- Le stage se déroulera du 15 au 26 janvier 2018 (Dates à confirmer) ;
- Les critères d'attribution de stage : lieu de résidence et choix de l'option au Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles.
- Les lieux de stage sont attribués en fonction des possibilités ;
- L'inscription à la formation induit l'engagement à accepter le lieu de stage attribué.

**⚠ Aucune démarche personnelle directe auprès des écoles ou des services de l'éducation nationale, ne doit être entreprise, sous peine d'exclusion de la formation.**